



# DOSSIER DE CANDIDATURE

## Espace d'exposition de l'Office de Tourisme

**L'Office de Tourisme Vie et Boulogne, situé à Aizenay, programme des expositions toute l'année.**

Celles-ci peuvent être artistiques, pédagogiques, culturelles, environnementales... et faites de photographies, tableaux, sculptures, installations, vidéo... Elles ont vocation à faire vivre ce lieu. Plusieurs thèmes peuvent être envisagés !

Le territoire Vie et Boulogne est riche et ne manque pas de sujets à mettre en lumière.

**Du lundi 11 septembre au lundi 20 novembre 2023** (pour une ouverture publique du 12 septembre au samedi 18 novembre 2023), l'Office de Tourisme met à disposition des artistes locaux et associations du territoire, cet espace leur permettant de présenter leur travail, leurs œuvres et rencontrer les publics.

Les dossiers de candidature doivent être complétés et soit déposés à l'Office de Tourisme, soit envoyés par mail (à l'adresse suivante : [veronique.maillot@vieetboulogne.fr](mailto:veronique.maillot@vieetboulogne.fr)) **avant le 30 avril 2023**. Une commission se chargera ensuite de sélectionner les artistes et associations qui exposeront.

DOSSIER ARRIVÉ LE : .....

DOSSIER :  COMPLET  INCOMPLET

AVIS :  FAVORABLE  DÉFAVORABLE

**Office de Tourisme Vie et Boulogne**  
2 avenue de la gare - 85 190 Aizenay

### Contact

**MAILLOT Véronique**

[veronique.maillot@vieetboulogne.fr](mailto:veronique.maillot@vieetboulogne.fr)

02 51 31 89 15

# Fiche de renseignements. 1

## Qui êtes-vous ?

Une association locale       Un particulier       Un établissement scolaire

Autre .....

Nom de la structure .....

*ou*

Nom et prénom de l'exposant particulier .....

Adresse .....

CP ..... Ville .....

Téléphone .....

Adresse Mail .....

### ***Pour les structures (associations, établissement scolaires...)***

Nom et prénom du référent .....

Qualité .....

Téléphone ..... – Nombre d'adhérents .....

Adresse Mail .....

# Fiche de renseignements. 2

## Description de votre exposition

Peinture     Sculpture     Photographie     Installation     Vidéo

Autre .....

Les œuvres ont-elles été déjà exposées  oui  non

Si oui, dans quelle ville et à quelle occasion .....

.....

Description de l'exposition .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Merci de fournir en pièce jointe, un panel de photographies représentatives de l'exposition.**

Disponibilités entre mi-septembre et mi-novembre 2023 .....

Nombre d'œuvres à exposer .....

Formats des œuvres .....

Type d'accroche     murale     sur socle     autonome

autre .....

Besoins matériels .....

.....

.....

.....

.....

# Fiche de renseignements. 3

## Règlement

### Mise à disposition de l'espace d'exposition

L'entrée du public pendant les expositions se fera à titre gratuit.

L'espace d'exposition sera mis à la disposition à titre gratuit. Il ne peut se faire sans la présence obligatoire du personnel du service tourisme de la communauté de communes Vie et Boulogne. Un état des lieux sera effectué avant et à l'issue de l'utilisation, en présence de l'exposant ou du représentant de la structure exposant. L'organisateur supporte tous les frais de remise en état des lieux consécutifs aux dégradations de son fait.

L'espace d'exposition sera accessible uniquement durant les horaires d'ouverture au public de l'Office de Tourisme.

### Assurance

La communauté de communes Vie et Boulogne conserve à sa charge, en sa qualité de propriétaire, l'assurance des locaux et matériels mis à disposition en dommages aux biens (incendies, dégâts des eaux, risques annexe...) avec renonciation à recours contre l'exposant dans les limites du contrat global d'assurances qu'elle a souscrit.

L'exposant s'engage à transmettre la liste des œuvres exposées et leur valeur. En cas de préjudice, l'exposant sera indemnisé selon les conditions et limites des contrats d'assurance souscrits par la communauté de communes Vie et Boulogne. Il renonce à tout recours contre celle-ci.

La communauté de communes ne saurait être tenue pour responsable des matériels ou fournitures autres que les œuvres apportés et laissés en dépôts.

### Communication

La communication sera prise en charge par la communauté de communes Vie et Boulogne. Les communiqués de presse, les affiches, les publications sur les réseaux sociaux et des cartons d'invitation dématérialisés seront assurés par le service tourisme.

### Vernissage (option)

Le vernissage de l'exposition – s'il a lieu - sera pris en charge par la communauté de communes Vie et Boulogne. Les invitations seront envoyées principalement par email, une liste sera établie entre l'exposant et le service tourisme.

Fait le .....

Signature

à .....